

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

dumercredi 11 juillet 2018

PRÉSENTS : Gilles RUAT, Annie CARLET, Yves ATTARD, André RICHARD, Andrée LIONNET, Christian BOURDIER, Martine ROBERT, Pascal MARTIN, Christian ROYER, David VIALLET.

POUVOIRS : Daniel VAUZELLE à Andrée LIONNET

ABSENTS : Chantal LIOTARD, Claire VIGOUROUX, Serge COHADE (excusé)

1- Approbation du dernier compte-rendu :

Le compte-rendu du dernier conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

2- Convention pour occupation ponctuelle d'un local communal :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un intervenant extérieur souhaiterait occuper ponctuellement une salle sur la commune. Il propose de mettre à disposition le Point I au coût de 10 € la ½ journée pour assumer les charges de chauffage et de nettoyage.

Le CM autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer la convention.

3- Subventions aux associations :

Après examen des demandes reçues, Monsieur Le Maire propose de valider les prévisions retenues lors du dernier Conseil Municipal :

- Club des deux marais : 433 €
- ACCA : 200 €
- Association 'Bougez Dansez' : 1000 € et 650 € en fonction de besoins présentés en cours d'année.
- Association des donneurs de sang : 600 €
- CATM : 250 €

4- Mise en place du complément indemnitaire :

Ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

5- Décision modificative :

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'ouverture de crédit de 1000 € en dépense et recette du compte « dépôts et cautionnements » pour payer au prestataire une caution pour la location du minibus qui sera mis à disposition de l'association « Jeunesse et Reconstruction » pendant la période du 28 juillet au 18 août 2018.

6 - Acquisition d'un véhicule électrique pour les Services techniques :

Monsieur Le Maire présente au CM le projet d'acquisition du véhicule utilitaire qui sera supporté par le budget eau car il permettra aux services techniques de moins utiliser le petit camion.

Après avoir débattu de l'intérêt d'acquérir un véhicule électrique (coût, adaptation aux besoins.), le CM valide à l'unanimité l'achat d'un véhicule Peugeot Partner électricaménagé pour un montant de 21 824,32 € TTC.

7- Coupes de bois forêt sectionale de Farges :

Monsieur le Maire rappelle au CM que la commune a confié à l'ONF la gestion sylvicole des forêts sectionales.

Sur proposition de l'ONF, le CM accepte, pour les coupes de bois de l'exercice 2019, une coupe dite « irrégulière » portant sur 2.30 ha de la parcelle 3 de la forêt du Pouzat à vendre sur pied.

8- Cession d'une parcelle sectionale au Département :

Monsieur le Maire informe le CM que le département souhaite régulariser l'aménagement d'une surface de 190 m² appartenant aux habitants de la section de Labadal et Lair au tarif de 0.23 €/m².

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le maire à céder cette parcelle A973 au Département, la consultation des membres de la section n'étant pas nécessaire (article 2411-16 du Code Général des Collectivités Territoriales).

9- Validation des propositions de la Commission d'Appel d'Offres pour la livraison de repas en liaison chaude pour la cantine scolaire :

Monsieur Le Maire présente au CM le dossier retenu par la Commission et propose de suivre l'avis de celle-ci.

Après avoir débattu des différents points du dossier technique, le CM valide à l'unanimité les tarifs proposés par le nouveau prestataire (Le JULIO, restaurant à Siaugues), tarifs qui restent inchangés par rapport au précédent prestataire :

Pique-nique :	4.50 €
Repas adulte :	8.30 €
Repas enfant :	5.50 €

10- Participation de la commune aux frais de repas des élèves résidants sur son territoire et scolarisés dans une des écoles du RPI :

Monsieur Le Maire rappelle qu'actuellement la commune aide les familles à hauteur de 42 % du montant du prix du repas enfant soit 2.31 € sur 5.50 €.

A la rentrée, le transport scolaire sera facturé par la Communauté de Communes 50 € annuel par enfant scolarisé en primaire alors qu'il était gratuit jusqu'à présent.

Pour compenser ce nouveau coût à la charge des familles, Monsieur le Maire propose au CM de porter l'aide au prix des repas de 42 % à 48.4 % soit 2.66 € au lieu de 2.31 €. Il resterait à la charge des familles 2.84 € par repas au lieu des 3.19 € actuellement.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'augmentation de la participation de la commune.

11- Divers :

- Droit de place du marché aux livres et aux disques du 12 août 2018 : 5 € la place
- Le CM donne un avis favorable à la cession de la Société Anonyme d'HLM « le Foyer Vellave » à la Société Anonyme d'HLM Auvergne Habitat.
- Concertation ACCA/Agriculteurs/Mairie pour la mise à jour des points d'agraineage pour les sangliers : une réunion est prévue le mercredi 18 juillet à 11 h en mairie
- Points sur les travaux :
Gite de Laniac : en cours d'achèvement
Les appels d'offres sont en cours pour la rénovation des réservoirs et celle de la Place du Foirail pour laquelle les travaux sont prévus fin septembre.
- Maison médicale : les travaux sont en cours